

UTA, Université de Sherbrooke

Procédure de désistement au Fonds Roger-Bernier

Les désistements au fonds Roger-Bernier doivent être faits en remplissant le formulaire de désistement :

<https://www.usherbrooke.ca/etudiants/services-administratifs/frais-scolaire/possibilite-remboursement/>

Notez que les demandes de retrait doivent être faites avant les dates limites de désistement.

Dates limites de désistement*

Trimestre d'automne : 15 octobre ou 14 jours après la date d'émission de l'état de compte

Trimestre d'hiver : 15 février ou 14 jours après la date d'émission de l'état de compte

Trimestre d'été : 15 juin ou 14 jours après la date d'émission de l'état de compte

Cette procédure devra être répétée pour chaque trimestre d'inscription.